

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**SEANCE DU JEUDI 26 FEVRIER 2026 à 17H00**

---

**L'an deux mille vingt-six, le 26 février, à dix-sept heures**, le Conseil d'administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre NIVET, Président du CCAS.

**Présents :**

Jean-Pierre NIVET Président du CCAS, Eléonore SEGARD Vice-Présidente, Dominique PERRU, Annie MENEAU, Bérangère GILLE, Jean-Marie COLAS.

**Absents :**

Brigitte SABOURIN, Marilyn MARECHAL, Gaëlle LAGNAUD

**Secrétaire de séance :**

Dominique PERRU

<i>Date de la convocation</i>	<b>12 février 2026</b>
<i>Date d'affichage</i>	<b>12 février 2026</b>
<i>Membres en exercice</i>	<b>9</b>
<i>Membres présents</i>	<b>6</b>
<i>Pouvoir</i>	<b>0</b>

*Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance*

---

**ORDRE DU JOUR**

- I. Compte Financier Unique 2025
- II. Affectation des résultats 2025
- III. Budget Primitif 2026
- IV. Subventions de fonctionnement 2026 aux associations
- V. Demande d'aide financière : demande prise en charge d'une facture d'électricité
- VI. Questions et communications diverses

Le Conseil d'administration **adopte** à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2026.

## I. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

### Présentation et approbation du Compte Financier Unique du Centre Communal d'Action Sociale

**Madame Eléonore SEGARD**, *Vice-Présidente du CCAS*, présente aux membres du Conseil d'Administration le Compte Financier Unique du budget du CCAS pour l'année 2025.

#### Investissement

Dépenses :	Prévu :	652.66 €
	Réalisé :	449.00€ €
	Reste à réaliser :	0 €
Recettes :	Prévu :	652.66 €
	Réalisé :	0 €
	Reste à réaliser	0 €

#### Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	37.376.28 €
	Réalisé :	35.659.23 €
	Reste à réaliser :	0 €
Recettes :	Prévu :	37.376,28 €
	Réalisé :	34.050,40 €
	Reste à réaliser :	0 €

#### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	203.66 €
Fonctionnement :	1967.45 €
Résultat global :	2171.11 €

Sous la présidence de Madame Eléonore SEGARD Vice-Présidente, Monsieur Jean-Pierre NIVET, Président, s'est retiré pour le vote du Compte Financier Unique 2025.

Après avoir délibéré, le CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité, **ADOpte** le Compte Financier Unique du CCAS pour l'exercice 2025, selon les modalités exposées ci-dessus.

## II. AFFECTATION DES RESULTATS 2025

**Madame Eléonore SEGARD, Vice-Présidente,** présente aux membres du Conseil d'Administration la proposition d'affectation du résultat 2025 du budget du CCAS.

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

**Constatant** que le compte financier unique fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de :	1608.83 €
- Un excédent reporté de :	3576.28 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1967.45 €
- Un déficit d'investissement de :	449.00 €
- Un excédent reporté de :	652.66 €
Soit un excédent d'investissement de :	203.66 €

**DECIDE** d'affecter le résultat global de l'exercice 2025 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCEDENT	2171.11 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	1967.45 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	203.66 €

Après avoir délibéré, le CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité, **ADOpte** l'affectation des résultats 2025 du budget du Centre Communale d'Action Sociale selon les modalités exposées ci-dessus.

## III. BUDGET PRIMITIF 2026

**Madame Eléonore SEGARD, Vice-Présidente du CCAS** présente aux membres du Conseil d'Administration le budget primitif 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration **ADOpte**, à l'unanimité, le budget primitif du CCAS pour l'exercice 2026, tel qu'exposé ci-dessous :

<u>A/ SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	<i>POUR MEMOIRE REALISATIONS 2025</i>	<i>PROPOSITIONS 2026</i>
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>34 050,40 €</b>	<b>38 800,00 €</b>
<b>70 - Produits des services</b>	<b>2 016,10 €</b>	<b>1 800,00 €</b>
<b>74 - Participation</b>		
Commune	32 000,00 €	37 000,00 €
<b>75 - Autres produits</b>	34,30 €	
<b>Excédent de fonctionnement antérieur reporté</b>	<b>3 576,28 €</b>	<b>1 967,45 €</b>
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>37 626,68 €</b>	<b>40 767,45 €</b>
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>35 659,23 €</b>	<b>40 767,45 €</b>
<b>011- Charges à caractère général</b>	<b>9 280,29 €</b>	<b>10 950,00 €</b>
60 - Achats (alimentation, énergie, fournitures)	8 406,92 €	10 000,00 €
61 - Services extérieurs	670,71 €	700,00 €
62 - Autres services extérieurs	202,66 €	250,00 €
<b>012 - Charges de Personnel</b>	<b>20 072,00 €</b>	<b>22 100,00 €</b>
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattach.	19 992,00 €	22 000,00 €
6451 - Cotisations à l'URSSAF	80,00 €	100,00 €
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>6 306,94 €</b>	<b>7 268,45 €</b>
653 - Frais de mission / Formations	- €	200,00 €
6513 - Aides	2 769,59 €	5 268,45 €
6573 - Subventions aux organismes publics (GCSMS)	1 736,35 €	
6574 - Subventions aux associations	1 800,00 €	1 800,00 €
65888 - Autres	1,00 €	
<b>68 - Dotation aux amortissements</b>	<b>- €</b>	<b>449,00 €</b>
<b>B/ SECTION D' INVESTISSEMENT</b>	<i>POUR MEMOIRE REALISATIONS 2025</i>	<i>PROPOSITIONS 2026</i>
040-Opération d'ordre amortissements		449,00 €
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>449,00 €</b>
<b>001- Excédent d'investissement reporté</b>	<b>652,66 €</b>	<b>203,66 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULI</b>	<b>652,66 €</b>	<b>652,66 €</b>
21 - Equipement	449,00 €	652,66 €
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>449,00 €</b>	<b>652,66 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>652,66 €</b>

#### IV. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2026 AUX ASSOCIATIONS

Madame **Eléonore SEGARD**, *Vice-Présidente du CCAS*, présente aux membres du Conseil d'Administration la proposition d'attribution des subventions aux associations caritatives et humanitaires pour l'année 2026 :

Associations	Montant proposé 2026 (en euros)
APF - France Handicap 17/79	150.00€
Banque alimentaire	650.00€
France Alzheimer	100.00€
Resto du Cœurs	300.00€
Caritas France - Secours Catholique	300.00€
VMEH	100.00€
Ligue contre le cancer	100.00€
ADOT 17 – Association pour l'information des dons d'organes et tissus humains	100.00€
<b>Total</b>	<b>1800.00€</b>

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité, **ADOpte** l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations caritatives et humanitaires selon les détails exposés ci-dessus.

#### V. DEMANDE D'AIDE FINANCIERE: PRISE EN CHARGE D'UNE FACTURE D'ELECTRICITE

Une administrée sollicite le CCAS pour la prise en charge d'une facture impayée d'énergie (électricité + gaz) d'un montant de **581.09€**

Madame habite depuis juillet 2024 un logement social de Type T2 à Angoulins.

Elle n'est pas mensualisée et reçoit ses factures tous les 2 mois. Ces dernières sont d'un montant moyen de 128.20€ (électricité et gaz). Après s'être rapproché d'EDF, ces derniers indiquent que la consommation n'est pas excessive compte tenu de la composition familiale, Madame vivant seule.

Elle précise consentir à la mensualisation en cas de prise en charge de ses arriérés se rendant compte de sa difficulté à s'acquitter de ses factures en raison de leur montant d'une part et eu égard à ses petits revenus d'autre part.

Elle ajoute avoir sollicité une assistante sociale du Département concernant cet impayé. Une demande FSL (Fonds de solidarité pour le logement) a été instruite en octobre 2025 pour une somme de 292.00€, la dette était alors de 324.84€. Le 6 novembre 2025, une notification de décision est adressée à Madame l'informant du refus de l'octroi de l'aide invoquant le fait que cela fait 3 ans que Madame bénéficie du montant maximum d'allocation.

Le secours catholique a également été sollicité pour prendre en charge une partie du reliquat.

Madame doit également solliciter l'octroi des chèques énergie 2025.

Le CCAS est sollicité pour la prise en charge du restant dû de la facture d'énergie après déduction des chèques énergie 2025 ainsi que de l'aide financière éventuelle du secours catholique.

#### Ressources du foyer

Nature ressources	Dernier mois
Salaire	81.35
RSA	487.94
Prime d'activité	48.24
APL	270.05
RDL – Réduction Loyer Solidarité	34.83
<b>Total</b>	<b>922.41</b>

#### Charges du foyer

Nature des charges	Dernier mois	Dettes
Loyer+ charges locatives	424.75	
Electricité + Gaz	128.20	581.09
Assurance habitation + automobile	113.51	
Téléphonie + Internet	20	
<b>Total</b>	<b>686.46</b>	<b>581.09</b>
<b><u>Reste à vivre mensuel</u></b>	<b>235.95</b>	
<b><u>Reste à vivre /Jour/Personne</u></b>	<b>7.86</b>	

Après avoir délibéré, le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, à l'unanimité :

- **DECIDE** de prendre en charge la demande d'aide financière sollicitée dans son intégralité avec déduction éventuelle d'une aide financière du secours catholique.
- **PRECONNISE** une facturation mensuelle afin d'éviter toute récurrence d'impayé.
- **PRECISE** que les chèques énergies 2025 interviendront sur une facture ultérieure.

Cette somme sera directement versée au fournisseur d'énergie EDF.

## VI. QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

### a. Projet urbain « Les Grandes maisons »

**Monsieur Jean-Pierre NIVET**, *Président du CCAS*, rappelle que le projet urbain « Les grandes maisons » vient de commencer. Il sera composé de 14 logements locatifs à prix modérés ainsi que de 7 logements accessibles à prix abordables soit 21 logements sociaux ainsi que 14 logements relevant du marché privé.

Il précise qu'un point de vigilance doit être apporté à l'activité du CCAS compte tenu de l'augmentation progressive du nombre de logements sociaux sur la commune.

### b. Assemblée Générale du GCSMS

**Madame Bérengère GILLE**, *membre du CCAS et suppléante au GCSMS*, s'est rendue à l'assemblée générale du GCSMS qui a eu lieu le 18 février 2026 à La Jarrie.

Tout d'abord, il est important de souligner que la participation financière de la commune d'Angoulins sera de 0.00€ en 2026 en raison de l'absence d'intervention du GCSMS sur notre commune en 2025 suite au retrait de la commune d'Aytré dont le SAAD assurait les interventions sur Angoulins.

D'autre part, une délibération du 15 décembre 2025, modifie la convention constitutive du Groupement. En plus de la mutualisation des services à domicile, le Groupement peut désormais mener des actions de coopération entre CCAS dans le domaine de l'action sociale et médico-sociale (articles L.123-4 et suivants du CASF).

Par délibération du CCAS de La Rochelle en date du 20 janvier 2026, ce dernier a fait acte de candidature pour adhérer au groupement au titre du volet action sociale.

Concernant le fonctionnement du volet action sociale, les CCAS conservent intégralement leurs compétences, le GCSMS permet, quant à lui, de disposer d'une structure juridique pour mener des actions de coopération dans la suite logique des actions menées par l'instance dénommée InterCCAS.

Au-delà de l'intérêt du partage d'informations et la mise en réseau des acteurs, l'objectif est, par exemple, de répondre de façon coordonnée à des appels à projets et de mutualiser les moyens pour mener des actions concrètes partagées.

Il est précisé que les CCAS souhaitant adhérer au GCSMS au titre du volet action sociale ne contribueront financièrement qu'aux actions auxquelles elles décideront de participer.

### c. Ateliers cuisine proposés par de la Banque Alimentaire 17

**Monsieur Dominique PERRU**, *membre du CCAS*, informe l'assemblée de la proposition de la Banque Alimentaire 17 de la mise en place d'une nouvelle organisation des ateliers cuisine. Deux angoulois pourront être formés par la Banque Alimentaire 17 afin de proposer les ateliers à destination des bénéficiaires de la distribution alimentaire d'Angoulins. Les 2 premières séances seront tuteurisées par la Banque Alimentaire 17. Ce sera l'occasion de créer une nouvelle mission de bénévolat.

d. Appel à projet CFPPA 2026

**Madame Eléonore SEGARD**, *Vice-Présidente du CCAS*, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que les dossiers d'appel à projet du département (CFPPA) ont bien été déposés en janvier 2026. Une réponse est attendue pour la mi-avril 2026.


Le Président du CCAS,



Jean-Pierre NIVET

Jean-Pierre NIVET

Le secrétaire de séance,



Dominique PERRU

Dominique PERRU